

Texte de référence

[Circulaire n° 2003-091 du 05/06/2003 publiée au BO n° 24 du 12/06/2003](#)

Principe

Le droit à l'image reconnaît à toute personne le droit de s'opposer à la reproduction et la diffusion de son image ou de celle de ses enfants mineurs. C'est le principe du « droit au respect de sa vie privée » défini par l'article 9 du code civil. Il pose l'interdiction d'exploiter l'image d'un tiers sans son consentement exprès.

Autorisation

Pour toute prise de vue et diffusion, le droit à l'image implique l'autorisation de l'intéressé ou de son représentant légal s'il est mineur. L'utilisation non autorisée d'images de personnes fait courir à l'utilisateur le risque d'être condamné civilement et pénalement.

L'autorisation annuelle n'a aucune valeur légale. Une autorisation ponctuelle, c'est-à-dire au cas par cas, est obligatoire.

En pratique

Chaque situation doit faire l'objet d'une autorisation qui précise les données suivantes :

- l'objectif pédagogique de l'activité justifiant des prises de vue.
- le support des données collectées (film, photo, vidéo...)
- le cadre de diffusion ou d'exploitation
- la durée d'exploitation et de conservation des données
- l'absence de rémunération et de but lucratif

Les photographies scolaires

Les photographies collectives ou individuelles, réalisées par un professionnel dans un cadre scolaire sont autorisées dans la mesure où leur vente est facultative et où la prise de vue a été autorisée par les parents. La photographie de classe devra être privilégiée.



AUTORISATION de FILMER, d'EXPLOITER et de DIFFUSER une IMAGE

Madame, Monsieur _____

autorisent l'école, le professeur, l'ESPE, la société de production... (1)

à filmer, photographier mon enfant _____

et

à utiliser sans contrepartie financière son image à des fins pédagogiques interne à l'établissement scolaire (1)

à diffuser sans contrepartie financière son image sur un site internet et/ou sur tous supports numériques (cédérom, DVD...) (1)

à destination des familles des élèves, des personnels de l'Education Nationale.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Fait à _____, le _____

Signatures des représentants légaux (père et mère) précédées de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

(1) Texte à modifier en fonction du projet

